

Montréal, le 5 novembre 2010

Par courriel

AQCIE/CIFQ
Me Pierre Pelletier
STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2011-2012
Dossier de la Régie : R-3740-2010**

Cher confrère,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 que la Régie adresse à l'AQCIE/CIFQ relativement au dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2010-108, les réponses à cette demande de renseignements devront nous parvenir **d'ici 12h, le 15 novembre 2010.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as

P.j.

c.c. Tous les participants.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) :
DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012**

PGEÉ

1. Référence : Pièce C-4-7, AQCIE/CIFQ, page 6.

Préambule :

Dans son mémoire, l'AQCIE/CIFQ recommande à la Régie :

- « **D'écarter** la décision unilatérale du Distributeur d'exclure les titulaires de contrat spéciaux de certains programmes du PGEÉ, notamment l'OIEÉB et l'OIEÉSI ;
- **D'ordonner** la constitution d'un comité d'évaluation des facteurs économiques associés à l'accès des titulaires de contrats spéciaux à ces programmes ; et,
- **D'ordonner** que l'accessibilité des titulaires de contrats spéciaux à certains programmes soit déterminée sur une base individuelle, et non sur la base de l'appartenance à une catégorie de clients dans son ensemble. »

Demandes :

- 1.1 Dans l'éventualité où la Régie retenait la première recommandation de l'AQCIE/CIFQ, veuillez élaborer sur l'utilité d'un comité d'évaluation des facteurs économiques associés à l'accès des titulaires de contrats spéciaux aux programmes du PGEÉ.
- 1.2 Dans l'éventualité où la Régie retenait la première recommandation de l'AQCIE/CIFQ, veuillez indiquer si titulaires de contrats spéciaux doivent avoir accès aux programmes du PGEÉ, suivant les mêmes paramètres que les autres clients du Distributeur.
- 1.3 Veuillez élaborer sur les objectifs et les échéanciers du comité proposé, ainsi que sur sa constitution.
- 1.4 Veuillez élaborer, en fournissant des exemples, sur les critères permettant de déterminer l'accessibilité des titulaires de contrats spéciaux à certains programmes, sur une base individuelle plutôt que sur la base de l'appartenance à une catégorie tarifaire.

COÛT DE RETRAITE

- 2. Références :**
- (i) Pièce C-4-1, AQCIE/CIFQ, page 4 ;
 - (ii) Pièce C-4-7, AQCIE/CIFQ, *Evidence*, Rapport préparé par Robert D. Knecht, page 11.

Préambule :

- (i) Dans sa demande d'intervention, l'AQCIE/CIFQ mentionne :

« Ils souhaitent faire procéder à un examen plus large des pratiques à cet égard dans d'autres juridictions et requérir de l'expert Robert D. Knecht des recommandations pour considération par la Régie. »

- (ii) Dans son rapport, Robert D. Knecht indique :

« I therefore conclude that it would be reasonable for the Régie to reconsider its rejection of a reconciliation mechanism, particularly in light of the substantial over-recovery of actual costs experienced in each of the past three years (2008 - 2010). In the alternative, the Régie should direct HQD to investigate whether there would be any value in establishing a minimum cash contribution mechanism, designed to ensure that the costs borne by ratepayers are being fully contributed to the pension fund. I recognize that developing such a mechanism may be difficult if HQ operates only a single combined pension plan. However, without some regulatory protection, ratepayers may continue to pay for pension costs that are not yet incurred by HQD, but which they may need to pay for again in the future. »

[Nous soulignons]

Demande :

- 2.1 Avez-vous procédé à l'examen des pratiques à l'égard des charges de retraite dans d'autres juridictions ? Si oui,

- Veuillez déposer les résultats et indiquer entre autres les noms des juridictions et les références aux décisions pertinentes.
- Veuillez indiquer s'il y a des juridictions qui utilisent un mécanisme tel que recommandé par l'AQCIE/CIFQ, soit : *“to investigate whether there would be any value in establishing a minimum cash contribution mechanism, designed to ensure that the costs borne by ratepayers are being fully contributed to the pension fund”*.